



15ème législature

Question N° : 35219	De Mme Josette Manin (Socialistes et apparentés - Martinique)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Préparation des athlètes ultramarins dans le cadre des jeux Olympiques	Analyse > Préparation des athlètes ultramarins dans le cadre des jeux Olympiques.
Question publiée au JO le : 22/12/2020 Réponse publiée au JO le : 18/05/2021 page : 4258		

Texte de la question

Mme Josette Manin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur les effets de la pandémie sur la pratique et le monde du sport dans les outre-mer. En effet, les territoires ultramarins ont vu des compétitions, des entraînements et des préparations s'arrêter brutalement afin d'éviter la propagation du virus. En temps normal, ces différentes activités sont coûteuses et difficiles pour l'ensemble des athlètes de France et bien plus onéreuses, en particulier en cette période de pandémie, pour celles et ceux qui habitent dans les territoires ultramarins. Concernant les jeux Olympiques et Paralympiques à venir, les effets de cette pandémie sur le monde du sport ultramarin doivent encore être mesurés. Pourtant, il est possible d'affirmer que les complexités existantes sont amplifiées avec l'arrêt des activités et évènements sportifs. Dans ce cadre, elle souhaite savoir si le ministère chargé des sports s'est penché sur les problèmes que connaissent les athlètes ultramarins et les objectifs de performances qu'ils doivent atteindre en cette période et a défini des aides et des moyens complémentaires pour ces athlètes compte tenu de l'éloignement et des difficultés de prise en charge induits pour les territoires ultramarins, cela sachant que l'Agence nationale du sport a voté l'augmentation de son budget de 63,3 millions d'euros pour 2021. Une analyse approfondie de la situation dans les outre-mer semble nécessaire à Mme la députée afin d'apporter des réponses rapides et adéquates afin d'atténuer les difficultés actuelles. Les athlètes ultramarins se sont distingués lors des précédentes compétitions olympiques et ont permis à la France de se distinguer parmi les grandes nations du sport. Il est important qu'ils puissent continuer à le faire dans de bonnes conditions. Elle lui demande son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

La pandémie qui touche actuellement l'ensemble du territoire national a contraint le Gouvernement à prendre des mesures afin d'adapter la pratique des activités sportives aux conditions sanitaires. Pour les territoires ultramarins, leurs situations géographiques diverses font que ces mesures ont relevé d'un traitement différencié par chaque représentant de l'État. Ces adaptations aux réalités locales ont permis dans la grande majorité des cas la continuité de l'activité sportive en Outre-mer dans le respect de protocoles sanitaires stricts. Concernant les athlètes de haut niveau et les sportifs professionnels, ceux-ci ont pu bénéficier d'aménagements particuliers au regard de leur nécessité de s'entraîner ou de participer à des compétitions autorisées. Ainsi le ministère chargé des Sports, en lien avec l'Agence nationale du sport (ANS) et les fédérations sportives concernées, suit au jour le jour la situation des sportifs de haut niveau afin que ceux-ci puissent dans les meilleures conditions se préparer aux échéances futures. Pour ce qui est des sportifs de haut niveau ultramarins, au regard de l'éloignement de certains, une attention



particulière est portée à leur situation, particulièrement dans le cadre des nouvelles restrictions de circulation qui touchent les liaisons aériennes. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées au regard de la nécessité pour ces athlètes de participer à des compétitions internationales. En effet, le ministère chargé des Sports sait combien les athlètes issus de nos territoires d'outre-mer contribuent au rayonnement de la France et des équipes nationales olympiques et paralympiques françaises. Enfin au-delà de la situation particulière que traverse notre pays, la formalisation par l'ANS de son programme « Ambition bleue » permettra d'apporter une aide accrue et un suivi individualisé à chaque athlète susceptible de performer dans le futur. À ce titre, les athlètes ultramarins appartenant au cercle de la haute performance verront leur accompagnement renforcé et adapté à leurs situation et contraintes personnelles.